

S O M M A I R E
 du recueil des actes administratifs
 de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
 n° 8 quinquies du 7 août 2015

Spécial ARS, DIRECCTE et Aviation Civile (subdélégations de signatures)

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
 sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
 dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	4
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	4
<i>Arrêté n°2015-317 du 18 mai 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile</i> -----	4
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	5
<i>Arrêté n°2015-318 du 18 mai 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines des prises en charge et accompagnements médico-sociaux</i> -----	5
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	6
<i>ARRETE N°2015-319 du 18 mai 2015 modifiant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	6
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	15
<i>ARRETE N°2015-321 du 19 mai 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée de prévention de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	15
VU	15
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	18
<i>ARRETE N°2015-322 du 19 mai 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée des prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	18
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – LE PREFET DES ARDENNES	21
<i>Arrêté conjoint du 20 mai 2015 - Préfecture des Ardennes n° 2015-275 - Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n° 2015-323 portant modification de la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS)</i> -----	21
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	24
<i>Arrêté conjoint en date du 21 mai 2015 Préfecture de la Haute-Marne n° 1737 - Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n° 2015-343 fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)</i> -----	24
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	27
<i>Arrêté n°2015- 392 en date du 4 juin 2015 modifiant la composition de la conférence de territoire Champagne-Ardenne nord</i> -----	27
ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE	31
<i>Arrêté n° 2015-523 modifiant l'arrêté portant agrément d'une entreprise de transports sanitaires en date du 25 juin 2015</i> -----	31

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE	32
<i>ARRETE ARS n°2015-544 du 10 Juillet 2015 portant agrément de lieux de stage et de praticiens-maitres de stage des universités pour la formation des internes en médecine</i> -----	32
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	33
<i>Arrêté N°2015-771bis du 21 juillet 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (CHU)</i> -----	33
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	34
<i>Arrêté n°2015-789 du 22 juillet 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile</i> -----	34
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	35
<i>Arrêté n° 2015 – 800 en date du 24 juillet 2015 relatif à la modification de l’immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés d’une société de transport sanitaire</i> -----	35
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	35
<i>DECISION ARS n° 2015-801 du 24 juillet 2015 portant habilitation d’inspecteur de l’Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne</i> -----	35
A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE	36
<i>Arrêté N°2015-819 du 28 juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l’Etablissement public de santé mentale de la Marne (Marne)</i> -----	36
A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE	37
<i>Arrêté n°2015-820 du 28 juillet 2015 désignant les représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) de du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Territorial Ardenne Nord</i> -----	37
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	38
<i>Arrêté N°2015-821 du 28 juillet 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle (CRRF) de Pasteur</i> ---	38
ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE – LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE	38
<i>Arrêté conjoint du 29 juillet 2015 Préfecture de Haute-Marne n°2122 Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n°2015-822 modifiant la composition du comité départemental de l’aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)</i> -----	38
ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES	39
<i>ARRETE ARS N° 2015 – 839 du 30 juillet 2015 - ARRETE CD N°2015 – 265 modifiant la capacité de la Résidence « La Demoiselle » ORPEA Vouziers par l’augmentation de 2 places d’Accueil de Jour</i> -----	39
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	42
<i>Arrêté N°2015-840 du 30 juillet 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier de Sedan</i> -----	42
DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L’EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	42
ARRETE DIRECCTE en date du 5 août 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE à Madame Zdenka AVRIL, responsable de l’unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE Champagne-Ardenne, LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,	

*DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE CHAMPAGNE-ARDENNE*-----42
ARRETE-----43
Médaille du travail 44
LE DIRECTEUR DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD-EST 45
ARRETE EN DATE DU 6 AOUT 2015 DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE-----45

MESURES NOMINATIVES

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015-317 du 18 mai 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n°2015-053 du Directeur général de l'ARS en date du 19 janvier 2015 est abrogé.

Article 2

La composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine de la **prévention** en Champagne-Ardenne est la suivante.

Monsieur Benoît CROCHET, Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, ou son représentant,

Monsieur le Docteur Jean-Luc GRILLON, représentant le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Au titre des représentants de l'Etat :

Monsieur le Recteur de l'académie de Reims, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse représenté par Mme Sylvie RIVERON;

Le directeur départemental de la cohésion sociale ou le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département chef-lieu de la région, Madame Martine ARTZ ;

Madame Nadine DELABRE, SPIP de la Marne,

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

Madame Joëlle BARAT, titulaire ; Madame Karine JARRY, suppléante, désignées par le Président du Conseil régional,

Monsieur Guy CARRIEU, titulaire, Madame Isabelle DEBAILLEUL, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de la Marne,

Monsieur Bernard BAS, titulaire, Madame le docteur Sylvie PLIQUE, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de l'Aube,

Monsieur Jean LIPP, titulaire, Monsieur le docteur Rodolphe HEMMERLING, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Haute-Marne,

Madame Bérangère POLETTI, titulaire, Madame, Anne FRAIPONT, suppléante, désignées par le Président du conseil départemental des Ardennes,

Monsieur Alain GAVIER, titulaire, Monsieur Daniel YON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Madame Marie-France COLLOT, titulaire, Monsieur Didier HERBILLON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur William HANDEL, titulaire, Monsieur Dany CARTON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur Claude WALLENDORFF, titulaire, Monsieur Régis DEPAIX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France.

Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de santé :

Monsieur Albert LAUTMAN, titulaire, Madame Ingrid LORTHOIS, suppléante, CARSAT,

Monsieur Jean-Luc MARTEL, titulaire, Monsieur Stéphane ATTIGNY, suppléant, désignés par le Directeur général de la CNAM,

Monsieur Patrick HARTEY, titulaire, Madame Anne LOSFELD, suppléante, RSI,

Monsieur le Dr Jean-Louis ROYER, titulaire, Monsieur Hubert BRUNEEL, suppléant, MSA.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

Arrêté n°2015-318 du 18 mai 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines des prises en charge et accompagnements médico-sociaux

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n°2014-1444 pris par le Directeur général de l'ARS en date du 24 décembre 2014 est abrogé.

Article 2

La composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine des **prises en charge et des accompagnements médico-sociaux** en Champagne-Ardenne est la suivante.

Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, ou son représentant,

Monsieur Alfred NORDIN, DRJSCS, représentant le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Au titre des représentants de l'Etat :

Monsieur Pierre-Philippe CABOURDIN, Recteur de l'académie de Reims,

Monsieur le Directeur ou son représentant, DRJSCS,

Monsieur le Directeur ou son représentant, DIRECCTE,

Madame la Directrice ou son représentant, DDCSPP du chef lieu de région,

au titre des représentants des collectivités territoriales :

Madame Joëlle BARAT, titulaire ; Madame Karine JARRY, suppléante, désignées par le Président du Conseil régional,
Monsieur Guy CARRIEU, titulaire, Madame Isabelle DEBAILLEUL, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de la Marne,

Monsieur Bernard De la HAMAYDE, titulaire, Madame Elisabeth PHILIPPON, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de l'Aube,

Madame Marie-Claude LAVOCAT, titulaire, Monsieur Philippe BOSSOIS, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Haute-Marne,

Madame Bérengère POLETTI, titulaire, Monsieur Paul GEOFFROY, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental des Ardennes,

Madame Nadia TOURNEUX, titulaire, Monsieur Jean MARX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Madame Yanik ULKU, titulaire, Monsieur Alain GAVIER, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur René SCHULLER, titulaire, Monsieur Régis DEPAIX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur Patrice VOIRIN, titulaire, Monsieur Claude WALLENDORF, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de santé :

Monsieur Albert LAUTMAN, titulaire, Madame Ingrid LORTHOIS, suppléante, CARSAT,

Monsieur Matthieu VERHULST, titulaire, Madame Aurélie COMBES-RICHARD, suppléante, désignés par le Directeur général de la CNAM,

Monsieur Patrick HARTER, titulaire, Madame Virginie CARPENTIER, suppléante, RSI,

Monsieur Christian LEBEGUE, titulaire, Madame Sylvie GUILBERT, suppléante, MSA.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoit CROCHET

ARRETE N°2015-319 du 18 mai 2015 modifiant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA modifié ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant Monsieur Benoit CROCHET en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2015-105 du 18 février 2015 est abrogé.

Article 2

La composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Champagne-Ardenne est la suivante :

Membres avec voix délibérative :

Collège n°1 : représentants des collectivités territoriales

Représentants des collectivités territoriales - collège n°1	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette	08300	PARGNY RESSON	
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES	
	3 conseillers régionaux - titulaires	Monsieur	BERTHIOT Gérard	Conseil régional 5 rue de Jéricho - CS 70441	51037	CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex	
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	LEGAY Martine	Conseil régional 23 rue de Chaumont	52000	CHAMARANDES-CHOIGNES	
	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	JARRY Karine	Conseil régional 3A 1 Avenue de Valmy	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	
	3 conseillers régionaux - suppléants	Monsieur	SEBEYRAN Marc	Conseil régional Hôtel de ville de Troyes-service culturel	10000	TROYES	
	1 conseiller général Marne - titulaire	Monsieur le docteur	Eric KARIGER	Vice président du CD Marne 3 rue Saint Martin	51110	FRESNES LES REIMS	
	1 conseiller général Marne - suppléant	Monsieur	SAVARY René-Paul	Président du CD Marne 2bis rue de Jessaint	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	
	1 conseiller général Haute-Marne - titulaire	Madame	LAVOCAT Marie-Claude	Vice-présidente du CD déléguée aux personnes âgées et handicapées BP12	52120	CHATEAUVILLAIN	
	1 conseiller général Haute-Marne - suppléant	Madame	ROSSIGNEUX Yvette	Conseil départemental de la Haute-Marne 1 rue du Commandant Huqueny	52011	CHAUMONT Cedex	
	1 conseiller général Ardennes - titulaire	Madame	POLETTI Bérengère	Vice-présidente du Conseil départemental des Ardennes Députée des Ardennes	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
	1 conseiller général Ardennes - suppléant	Monsieur	LECLET Jean-François	Vice-Président du Comité départemental des Ardennes La Neuville aux Haies	08800	LES HAUTES-RIVIERES	
	1 conseiller général Aube - titulaire	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10026	TROYES	
	0 conseiller général Aube - suppléant	Madame	PHILIPPON Elisabeth	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10026	TROYES	
	1 conseiller général Aube - suppléant	Madame	GARNIER Bernadette	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10000	TROYES	
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation						
3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation						
3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation						
3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation						

Collège n°2 : représentants des usagers de services de santé ou médico-social

Représentants des usagers de services de santé ou médico-social - collège 2	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	OPIARD André	Association française des diabétiques 51G Boulevard H Vasnier - Appt G102	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	JASSIONES Patrick	CLCV Marne 49 rue Petit Delbourg	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	MICHEL Agnès	SOS hépatites 7 rue de Sedan	08450	REMILLY AILLICOURT
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur le Dr	WAGNER Jean-Claude	Ligue contre le cancer Aube 8 rue Danton	10800	SAINT JULLIEN LES VILLAS
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	VARNET Isabelle	Déleguée régionale Alliance maladies rares 4 rue des Moissons	51380	VILLERS MARMERY
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	JACOPE Michèle	UDAF Marne 35 rue Georges Sand	51120	BROYES
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	DEJARDIN Christian	UFC Que choisir 18ter Rue Jules Verne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	8 représentants associations agréées - suppléants	en cours de désignation				
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	FOURQUET Francis	Délegué régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux 1 rue Danton	10200	BAR SUR AUBE
	8 représentants associations agréées - titulaires	M le Pr	BAEHREL Bernard	Amicale des opérés du cœur 122bis rue du Barbâtre	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	BOITEUX Jacques	FNAR 60 avenue de Roanne	51600	SUIPPES
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	PROST Michel	CODERPA 52 5 Rue des Tennis	52000	CHAUMONT
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	ZUGETTA Nicole	CODERPA 10 7 rue de la Résistance	10130	MONTIGNY LES MONTS
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	-				
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Etion	08090	DAMOUCY
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	GRANDMAIRE Michel	CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval	51470	SAINT MEMMIE
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube 29bis avenue des Martyrs de la	10000	TROYES
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne 217 Boulevard Charles Arnaud	51100	REIMS
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	MARCHAND Bernadette	CDCPH Marne - Alliance maladies rares 18 rue Edouard Herriot	51100	REIMS
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	GOUVERNEUR Alain	CDCPH Ardennes AAIMCCA 15 rue du Gué Saint-Jean	08300	NEUFLIZE
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	VERNET	CDCPH 08 Présidente de l'ADAPEI Ardennes 2bis-4 Boulevard Gambetta	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	en cours de désignation		CDCPH Haute-Marne		
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	en cours de désignation		CDCPH Haute-Marne		

Collège n°3 : représentants des conférences de territoire

Représentants des conférences de territoire - collège 3	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT Nord Groupe Courlancy 38 rue de Courlancy	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur le professeur	MORVILLE Patrice	Réseau régional périnatal CHU 45 rue Cognacq Jay	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame le docteur	LEFLON Michèle	Vice-Présidente du Conseil régional 34 rue de Bourgogne Appartement 93	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame	PIUBELLO Mariène	Présidente de la CT Sud Directrice générale Association Bréviandes accueil social	10450	BREVIANDES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur	JACHIET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur le docteur	VAN RECHEM Michel	CH Troyes - SAMU 101 avenue Anatole France	10000	TROYES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				

Collège n°4 : Partenaires sociaux

Partenaires sociaux - collège 4	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	CALVY Sandrine	CGT CH 51 rue du Commandant Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUZA Héléne	CGT 26 place de la Mairie	08220	CHAUMONT PORCIEN
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	ROUSSEL-DRUART Sandrine	FO 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	DELIZEE-GRAND Béatrice	FO 14 rue Jean Rogissart	08000	VILLERS SEMEUSE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	FLORES Francis	CFDT 69 rue Paul Verlaine	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	MERCEY François	CFDT Apt5 - 7 ruelle de Poterne	52200	LANGRES
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presle	55170	ANCREVILLE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalantré	10400	LE MERIOT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	INGRET Bernard	Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UDES-UNIFED Directeur de l'ADASMS 10 rue de l'Église	52220	PUELLEMONTIER
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	en cours de désignation		Représentant CG-PME		
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BLANCKAERT Christian	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	CLAUDON Eric	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - titulaire	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - suppléant	Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets 24-44 rue du Colonel Fabien	51100	REIMS
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - titulaire	en cours de désignation				
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - suppléant	en cours de désignation				

Collège n°5 : représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Madame	MARION Brigitte	Association Auboise de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AASEAA)	75013	PARIS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Monsieur	LE BCEUF François	URIOPSS Champagne-Ardenne 48 Rue du Barbâtre	51100	REIMS
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	PETIT Jean-François	3ème vice président de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Monsieur	BURLION Robert	Administrateur CARSAT 25 rue du Grand Mau	51470	SAINT MEMMIE
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	LAUTMAN Albert	Directeur de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Madame	LORTHOIS Ingrid	CARSAT Sous directrice maladie CARSAT Nord-est	54073	NANCY Cedex
	1 représentant des CAF - titulaire	Madame	DOMMANGE Christine	1 rue de la Bonne Femme	51100	REIMS
	1 représentant des CAF - suppléant	en cours de désignation				
	1 représentant de la mutualité française - titulaire	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS
1 représentant de la mutualité française - suppléant	Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne 31 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS	

Collège n°6 : représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame le Docteur	CASANOUE Anne-Marie	Médecin conseiller technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Madame le Docteur	HALLOT-PLET Catherine	Médecin conseiller DSDEN Marne Cité administrative Tirlet	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame	MEYER Marie-Claude	Infirmière conseillère technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Monsieur	BOULAN Laurent	Infirmier conseiller technique DSDEN Ardennes 20 Avenue Mitterand	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	LE NUE Jean-Louis	Président de l'AMTER		
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Madame le Docteur	CARIOU Patricia	Médecin du travail CIEST 24 rue Ampère	51300	VITRY LE FRANCOIS
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	MASSON Richard	Président du SMIRC 4 rue Raymond Aron	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Monsieur	RICHEL Sylvain	Directeur AST08 9 rue Paulin Richier ZA du Bois Fortant	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PARENT Mélanie	Conseil général Ardennes PMI 13 place Winston Churchill	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	Monsieur le Docteur	HEMMERLING Rodolphe	Conseil général Haute-Marne PMI 2 rue Godeard Jeanson	52100	SAINT-DIZIER
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PLIQUE Sylvie	DIDAMS-PMI Cité administrative des Vassaules	10000	TROYES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	en cours de désignation				
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	PATRIS Anne	Directrice de l'IREPS 19 Avenue Sarraill	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	CHIGIONI Myriam	IREPS 19 Avenue Sarraill	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	LEBRUN Delphine	ANPAA 51	51100	REIMS
1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - titulaires	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS	
1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - suppléants	en cours de désignation					
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - titulaires	en cours de désignation					
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - suppléants	Monsieur	Bernard ULRICH	Association nature et avenir - Ardennes 4 rue de Bellevue	08300	RETHEL	

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé

Offreurs des services de santé - collège 7	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur	BURY André	Représentant FHF Directeur CH Saint Dizier Rue Albert Schweitzer	52115	SAINT DIZIER
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Madame	HERBELET Danielle	Représentante FHF Directrice CH Châlons 51 rue du Commandant Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM Rue Paul Vaillant Couturier	10105	ROMILLY SUR SEINE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM 1 Chemin de Bouv	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur le Professeur	RIEU Philippe	Représentant FHF Président CME CHU 45 rue Cognacq Jay	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	MEROL Jean-Claude	Représentant FHF CME CHU 45 rue Cognacq Jay	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	COLLART Michèle	Représentante FHF Présidente CME CH Troyes 101 avenue Anatole France	1E+05	TROYES
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le docteur	AUMERSIER Michel	FHF - Président de la CME du CH Châlons 51 rue du Cdt Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	BENFATTO Angela	Représentante FHF Présidente de la CME de l'EPSMA Avenue de Beaufrémont	10500	BRIENNE LE CHÂTEAU
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le Docteur	WARGNY Eric	Représentant FHF Président de la CME de l'EPSMM 1 Chemin de Bouv	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHP Groupe Courlancy 38 rue de Courlancy	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Madame	GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur le Dr	VRILLAUD Henri-Georges	FHP Président CME - Polyclinique des Bleuets	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Monsieur le Dr	PASQUIER Philippe	FHP Président CME - Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur	VOISIN Philippe	FEHAP CRF Pasteur 6 Blvd Danton	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur	VIANA Eric	FEHAP EHSSR Ste Marthe 53 rue Maurice Cerveaux	51200	EPERNAY
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur le Professeur	NGUYEN Tan Dat	Président de la CME pi de l'Institut Jean Godinot Avenue du Général Koënic	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur le Dr	EYMARD Jean-Christophe	Institut Jean Godinot Avenue du Gal Koënic	51100	REIMS
	1 représentant des étab. assurant des activités de soins à dom - titulaire / 7d	Monsieur	BERTIN Ivan	Délégué régional FNEHAD Directeur HAD - Mutualité française Champagne Ardenne SSAM	51100	REIMS
1 représentant des E assurant des activités de soins à dom - suppléant / 7d	en cours de désignation					

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite)

Offreurs des services de santé - collège 7	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEI-URAPEI Administrateur des Papillons blancs 5 rue Passe Demoiselles	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEI-URAPEI DG GPEAJH 19-23 rue Alphonse Daudet - BP 2187	51081	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC 2 rue Robert Lecomte	51510	FAGNIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	GUERIN Delphine	Déléguée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Montclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de l'URIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles 81 rue de Nice	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur 8 rue Victor Hugo	10100	ROMILLY SUR SEINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison 2 rue Benoit Malai	10300	SAINTE SAVINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	VAILLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	POGU Claude	Directrice Maison de retraite Représentante FHF 17 rue de l'Hôtel Dieu	51130	VERTUS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	UNGERER Christine	Directrice CH Vitry-le-François 2 rue Charles Simon - BP413	51308	VITRY LE FRANCOIS
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - titulaire / 7a	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois 7 rue Archimède	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - suppléant / 7a	Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - titulaire / 7h	Monsieur	PONTI Gilles	Représentant la FMF Président de SOMUCO 27 rue Raymond Birer	10100	ROMILLY SUR SEINE
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - suppléant / 7h	Madame	HERMANT Isabelle	Centresois quartier Croix Rouge 14 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - titulaire / 7i	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - suppléant / 7i	Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions diabète 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - titulaire / 7j	en cours de désignation				
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - suppléant / 7j	en cours de désignation				
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - titulaire / 7k	Monsieur le Docteur	ENGELMANN Maurice	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - suppléant / 7k	Monsieur le Docteur	LEVY-CHAZAL Philippe	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - titulaire / 7l	Monsieur	ROUSSEL Willie	Ambulances Roussel - CNSA Actiole la Neuville 89 rue Louis Pasteur	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - suppléant / 7l	Monsieur	COQUET Frédéric	Ambulance Coquet-CNSA ZI les Forges BP27	08320	VIREUX-MOLHAIN
	1 représentant des SDIS - titulaires / 7m	Monsieur	CORDIER Pierre	Président du SDIS Ardennes Vice-président du Conseil général Maire	08700	NEUFMANIL
	1 représentant des SDIS - suppléants / 7m	en cours de désignation				
	1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - titulaires / 7n	Madame le Docteur	ELOY Clarence	SNAM-HP CH Troyes 101 avenue A France	10003	TROYES
	1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - suppléants / 7n	en cours de désignation				

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite et fin)

Offreurs des services de santé - collège 7	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Monsieur le Docteur	WINGER Jean-Marc	Vice-président URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Madame le Docteur	VIDARD Claudine	Secrétaire adjointe URPS Médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Madame	DELAPLACE Nadine	Présidente URPS Infirmiers 64 chaussée Saint Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	PERIGNON Patrick	Président URPS Orthophonistes 41 allées Alphonse Karr	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur le docteur	LENTREBECQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables 27 avenue du Gal de Gaulle	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	LORIN Pol	Conseiller fédéral FFMKR Champagne-Ardenne Lorraine Président du syndicat FFMKR Marne -	51600	SUIPPES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	BAUDOT-DELAGNIERE Marie-Christine	Présidente URPS Orthoptistes 7 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région - URPS Pharmaciens	51340	VANVAULT-LES-DAMES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédiatres-podologues 85 rue de Venise	51100	REIMS
	1 représentant de l'ordre des médecins - titulaire / 7p	Monsieur le Docteur	FAUPIN Jean-Marie	Président Ordre régional des médecins 3 rue de la Pothière	51450	BETHENY
	1 représentant de l'ordre des médecins - suppléant / 7p	Monsieur le Docteur	DUCREUX Philippe	Ordre régional des médecins 3 rue de la Pothière	51450	BETHENY
	1 représentant des internes en médecine - titulaire / 7q	Monsieur	BENZAQUI Mickaël	Porte-parole du Comité des Internes de Reims-Champagne Rue Cognac Jav	51100	REIMS
1 représentant des internes en médecine - suppléant / 7q	Monsieur	CANOT Brice	AIMG 1 rue des 16ème et 22ème dragons	51100	REIMS	

Collège n°8 : personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées - collège 8		Monsieur le Professeur	GILLERY Philippe	CHU Laboratoire de recherche pédiatrique 45 rue Cognac Jav	51100	REIMS
		Monsieur	LAVAL Jean-Claude	Président de la FHF 5 Rue Marcel Forestier	51100	REIMS

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,
La préfète de l'Aube,
Le préfet des Ardennes,
Le préfet de la Haute-Marne,
Le président du Conseil économique et social régional,
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Le directeur régional de la DRAAF,
Le directeur régional de la DRAC,
La directrice régionale de la DREAL,
La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
Le directeur régional de la DRFIP,
Le directeur régional de la DRJSCS,
Le délégué régional de la DRRT,
Le recteur de l'académie de Reims,
Le directeur interrégional de la PJJ,
Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 mai 2015

Le Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N°2015-321 du 19 mai 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée de prévention de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant Monsieur Benoît CROCHET en qualité de directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2015-107 du 18 février 2015 fixant la composition de la CS prévention est abrogé.

Article 2

La **commission spécialisée de prévention** constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville
Représentants des collectivités territoriales - Collège 1	1 conseiller régional	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
	2 présidents de conseil général	Madame	POLETTI Bérengère	Vice-présidente du Conseil départemental des Ardennes	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
		Monsieur	LECLET Jean-François	Vice-Président du Comité départemental des Ardennes	08800	LES HAUTES-RIVIERES
		En cours de désignation				
	1 représentant des groupements de communes	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
	1 représentant des communes	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
	Représentants des usagers de services de santé ou MS - collège 2	4 représentants des associations agréées	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100
Madame			MICHEL Agnès	SOS hépatites 7 rue de Sedan	08450	REMILLY AILLICOURT
Madame			VARNET Isabelle	Déleguée régionale Alliance maladies rares	51380	VILLERS MARMERY
Madame			JACOPE Michèle	UDAF Marne 35 rue Georges Sand	51120	BROYES
Monsieur			OPIARD André	Association française des diabétiques 51G Boulevard H Vasnier - Appt G102	51100	REIMS
Monsieur			JASSIONES Patrick	CLCV Marne 49 rue Petit Delbourg	51100	REIMS
Madame			LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES
Madame			RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE
1 représentant des associations de retraités et PA		Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY
		Monsieur	GRANDMAIRE Michel	CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval	51470	SAINT MEMMIE
1 représentant des associations des PH et familles		En cours de désignation				
		En cours de désignation				
Représentants des conférences de territoire - collège 3		1 représentant des conférences de territoire	Madame le docteur	LEFLON Michèle	Vice-Présidente du Conseil régional 34 rue de la République	08000
	en cours de désignation					
Partenaires sociaux (OS) - collège 4	1 représentant des OS de salariés	Madame	CALVY Sandrine	CGT CH	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Madame	GUZA Héléne	CGT 26 place de la Mairie	08220	CHAUMONT PORCIEN
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	BLANCKAERT Christian	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
		Monsieur	CLAUDON Eric	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	1 représentant des OS des artisans, commerçants et professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard 1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets	51100	REIMS
	1 représentant des OS des exploitants agricoles	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	1 représentant des associations oeuvrant de le champ de la lutte contre la précarité	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail : assurance vieillesse (CARSAT)	Monsieur	PETTIT Jean-François	3ème vice président de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
		Monsieur	BURLION Robert	Administrateur CARSAT 25 rue du Grand Mau	51470	SAINT MEMMIE
	1 représentant des CAF	Madame	DOMMANGE Christine	1 rue de la Bonne Femme	51100	REIMS
		en cours de désignation				
	1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-	51100	REIMS
Monsieur		MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS	

Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	1 représentant des services de santé scolaire et universitaire	Madame le Docteur	CASANOUE Anne-Marie	Médecin conseiller technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
		Madame le Docteur	HALLOT-PLET Catherine	Médecin conseiller DSDEN Marne Cité administrative Tirlot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	1 représentant des services de santé au travail	Monsieur	MASSON Richard	Président du SMIRC 4 rue Raymond Aron	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
		Monsieur	RICHT Sylvain	Directeur AST08 9 rue Paulin Richier	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	1 représentant des services de PMI	Madame le Docteur	PARENT Mélanie	Conseil général Ardennes PMI	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
		Monsieur le Docteur	HEMMERLING Rodolphe	Conseil général Haute-Marne PMI	52100	SAINT-DIZIER
	1 représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	Madame	PATRIS Anne	Directrice de l'IREPS 19 Avenue Sarraill	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
		Madame	CHIGIONI Myriam	IREPS 19 Avenue Sarraill	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	1 représentant des organismes oeuvrant dans le domaine de l'observation de la santé	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS
		en cours de désignation			0	0
1 représentant des associations de protection de l'environnement	en cours de désignation					
	Monsieur	Bernard ULRICH	Association nature et avenir - Ardennes 4 rue de Bellevue	08300	RETHEL	
Collège 7 : offreurs des services de santé	1 représentant des EPS ou des ES privés ou d'un ESPIC ou d'un établissement assurant des soins à domicile	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHP Groupe Courlancy	51100	REIMS
		Madame	GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	1 représentant des établissements des institutions accueillant des PA ou de celles accueillant des PH	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de l'URIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
	2 membres des URPS	Monsieur le docteur	LENTREBEQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
		Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région - URPS	51340	VANVAULT-LES-DAMES
		Madame	DUPOUY Marie	Présidente URPS Pédiatres-podologues 85 rue de Venise	51100	REIMS

Membres avec voix consultative :

Sont membres de cette commission spécialisée de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

Le préfet de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Le directeur régional de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,

La directrice régionale de la DREAL,

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le directeur régional de la DRFIP,

Le directeur régional de la DRJSCS,

Le délégué régional de la DRRT,

Le recteur de l'académie de Reims,

Le directeur interrégional de la PJJ,

Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,

Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,

Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 mai 2015

Le Directeur général par intérim

de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

Signé : Benoît CROCHET

ARRETE N°2015-322 du 19 mai 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée des prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2015-109 du 18 février 2015 fixant la composition de la CS médico-sociale est abrogé.

Article 2

La **commission spécialisée dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux**, constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville	
Collège 1	1 conseiller régional	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette	08300	PARGNY RESSON	
		Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES	
	2 présidents de conseil général	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil départemental Aube	10026	TROYES	
		Madame	PHILIPPON Elisabeth	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Laborde	10026	TROYES	
		Madame	GARNIER Bernadette	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Laborde	10000	TROYES	
		Monsieur le docteur	Éric KARIGER	Vice président du CD Marne 3 rue Saint Martin	51110	FRESNES LES REIMS	
	1 représentant des groupements de communes	en cours de désignation					
		en cours de désignation					
	1 représentant des communes	en cours de désignation					
		en cours de désignation					
Collège 2	2 représentants des associations agréées oeuvrant dans le domaine sanitaire	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES	
		Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE	
		Monsieur	FOURQUET Francis	Délégué régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT	
		Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux	10200	BAR SUR AUBE	
	2 représentants des associations de retraités et PA	Monsieur	DUZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME	
		Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Étion	08090	DAMOZY	
		Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hirondelles	52100	SAINT DIZIER	
	2 représentants des associations des PH dont une oeuvrant dans le champ de l'enfance handicapée	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube	10000	TROYES	
		Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY	
		Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne	51100	REIMS	
Collège 3	1 représentant des conférences de territoire	Madame	PIUBELLO Marlène	Présidente de la CT SudDirectrice gén	10450	BREVIANDES	
		Monsieur	JACHET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS	
Collège 4	1 représentant des OS de salariés	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT	
		Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presse	55170	ANCREVILLE	
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UNES-UNIFED Directeur de l'ADASMS	52220	PUELLEMONTIER	
		en cours de désignation		Représentant CG-PME			
	1 représentant des OS des artisans, des commerçants et des professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard	10800	ST JULLIEN LES VILLAS	
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets	51100	REIMS	
1 représentant des OS des exploitants agricoles	en cours de désignation						
	en cours de désignation						
Collège 5	1 représentant des associations oeuvrant dans le champ de la lutte c/ la précarité	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS	
		Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE	
	1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-	51100	REIMS	
		Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS	

Collège 7	4 représentants des institutions accueillant des personnes handicapées	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEL-URAPEI Administrateur des Papillons blancs	51100	REIMS
		Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEL-URAPEI DG GPEAJH	51081	REIMS
		Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
		Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
		Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC	51510	FAGNIERES
		Madame	GUERIN Delphine	Déléguée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
		Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
		Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des institutions accueillant des PA	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de TURIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
		Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles	51100	REIMS
		Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur	10100	ROMILLY SUR SEINE
		Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison	10300	SAINTE SAVINE
		Madame	VAILLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
		Madame	POGU Claude	Directrice Maison de retraite Représentante FHF	51130	VERTUS
	1 représentant des institutions accueillant des personnes en difficultés sociales	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
		Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 médecin URPS	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
		Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	2 membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
		Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
		Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM	10105	ROMILLY SUR SEINE
		Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la commission spécialisée des prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,
 La préfète de l'Aube,
 Le préfet des Ardennes,
 Le préfet de la Haute-Marne,
 Le président du Conseil économique et social régional,
 Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
 Le directeur régional de la DRAAF,
 Le directeur régional de la DRAC,
 La directrice régionale de la DREAL,
 La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
 Le directeur régional de la DRFIP,
 Le directeur régional de la DRJSCS,
 Le délégué régional de la DRRT,
 Le recteur de l'académie de Reims,
 Le directeur interrégional de la PJJ,
 Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
 Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
 Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 mai 2015

Le Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – LE PREFET DES ARDENNES

Arrêté conjoint du 20 mai 2015 - Préfecture des Ardennes n° 2015-275 - Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n° 2015-323 portant modification de la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS)

Vu code de la santé publique et notamment les articles R.6313-1 à R.6313-3 découlant de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaire prise en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoît CROCHET en qualité de Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Champagne Ardenne ;

Vu l'arrêté conjoint du 12 janvier 2015 portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Considérant :

- le courrier du président du Conseil Départemental des Ardennes du 29 avril 2015 désignant Monsieur Noël BOURGEOIS pour représenter cette assemblée au CODAMUPS-TS ;

- le courrier de démission de Monsieur Régis DEPAIX du 25 février 2015 et les courriers des 6, 10 et 12 mars 2015 des présidents des associations des maires du département désignant Monsieur Claude WALLENDORFF pour représenter les dites associations au CODAMUPS-TS ;

- le courrier du président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Ardennes du 27 janvier 2015 désignant Messieurs les Drs Stéphane DE BRUYN et Francis MAHAVORY, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter l'Ordre au CODAMUPS-TS ;

- le courrier du Directeur Départemental des services d'incendie et de secours des Ardennes du 9 janvier 2015 désignant le Commandant Cédric RIGOLLET, Chef du groupement des supports opérationnels du SDIS pour siéger au CODAMUPS-TS ;

- la désignation par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en sa séance du 18 mai 2015 de Madame Isabelle GUERLINCÉ pour représenter le CROP au CODAMUPS-TS ;

Le Préfet des Ardennes

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne Ardenne

ARRETENT

Article 1^{er} : l'arrêté conjoint du 12 janvier 2015 portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires est modifié comme suit :

Article 2 : Le Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires coprésidé par le Préfet des Ardennes, ou son représentant, et le Directeur général p.i de l'ARS de Champagne-Ardenne, ou son représentant, est composé des personnes suivantes :

1) Représentants des collectivités territoriales

a) Un conseiller général désigné par le Conseil Départemental

- M. Noël BOURGEOIS

b) Deux maires désignés par les associations des maires du département des Ardennes

- M. Claude WALLENDORFF

- M. Gérard CALVI

2) Représentants des partenaires de l'aide médicale urgente :

a) **Un médecin responsable de service d'aide médicale urgente dans le département**

- M. le docteur Xavier FONTAINE

Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département

- M. le docteur Patrick CHABOT

b) **Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence**

- M. Jean-Rémi RICHARD

c) **Monsieur le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours**

d) **Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours**

e) **Monsieur le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours**

f) **Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours**

- M. Cédric RIGOLLET

3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

a) **Un médecin représentant le conseil départemental de l'Ordre des médecins**

- M. le docteur Stéphane DE BRUYN, titulaire

suppléant : M. le docteur Francis MAHAVORY,

b) **Quatre médecins représentants de l'Union Régionale des Professions de Santé représentant les médecins :**

M. le Docteur Emmanuel CELLE, titulaire

suppléant : M. Le Dr Jean-Michel ISLER

Mme le Docteur Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE titulaire,

suppléant : non désigné

M. le Docteur Jean Claude REITZ, titulaire

suppléant : non désigné

M. le Docteur Benoît MEUNIER, titulaire

suppléant : non désigné

c) **Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge française**

- M. Yves HERBILLON, titulaire

suppléant : M. Jérôme DUQUENOY

d) **Deux des praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures urgences hospitalières :**

- **désigné par l'association des médecins urgentistes hospitaliers de France**

- non désigné

- **désigné par SAMU de France**

- Mme le Docteur Claudine CHRETIEN, titulaire

suppléant : non désigné

e) **Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé, lorsqu'elles existent dans le département :**

- Ardennes néant

f) **Un représentant de chacune des associations de permanence des soins**

- **désigné par l'Association des médecins généralistes de Charleville-Mézières**

M. le docteur Christophe FRANÇOIS, titulaire

suppléant : non désigné

- **désigné par l'Association maison médicale de garde de Fumay**

- non désigné

- **désigné par l'Association des Médecins Ardennais pour la Permanence des Soins**

- M. le docteur José FERNANDEZ-LOBO, titulaire

suppléant : non désigné

- **désigné par l'Association Locale des Professions de Santé du Vouzinois**

- Mme le docteur Delphine ASSEL, titulaire

suppléant : non désigné

- **désigné par l'Association de Régulation Libérale des Ardennes**

- M. le docteur Pascal MENGUY, titulaire

suppléant : non désigné

g) **Un représentant de la Fédération Hospitalière de France**

- Titulaire en cours de désignation

suppléant : M. le docteur Issam FRANGI

h) **Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental,**

- M. David CAZZITTI, titulaire

suppléant : non désigné

- M. H.OUAFI, titulaire

suppléant : non désigné

i) **Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental : chambre syndicale des ambulanciers**

- M. Frédéric COQUET, titulaire

suppléant : M. Gilles ANTOINE

- M. Jean-Philippe VITRY, titulaire

suppléant : M. NOEL-THERON,

- M. Anthony SIMON, titulaire

suppléante : Mme Priscilla PONSART

- non désigné

j) **Un représentant de l'association départementale des transports sanitaires urgents**

- M. Yannick LALLOUETTE, titulaire

suppléant : M. Olivier GOEDERT

k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens

- Madame Isabelle GUERLINCE

l) Un représentant des pharmaciens d'officines

- M. Michel PANNET, titulaire

suppléant : M. Jean-Pierre VILLAIN

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national : fédération des syndicats pharmaceutiques de France

-M. Fabrice CAMAIONI, titulaire

suppléant : M. Guy CHRISTELLE

n) Un représentant du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes

- M. le docteur Ghislain BOUILLON, titulaire

suppléant : non désigné

o) Un représentant des chirurgiens dentistes

- M. le docteur Alexandre MOINEAU, titulaire

suppléant : non désigné

4) Un membre représentant les associations d'usagers :

Comité des Ardennes de la ligue contre le cancer

- Mme Michèle DRAPIER, Titulaire

suppléant : M. François GUILLAUME

Pour chaque membre titulaire, à l'exception des membres mentionnés aux points 1 et 2 ci-dessus, qui peuvent se faire représenter conformément aux règles prévues par l'article 3 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, est désigné dans les mêmes conditions un membre suppléant.

Article 3 : Le sous-comité médical, coprésidé par le Préfet des Ardennes, ou son représentant, et le Directeur général p.i de l'ARS Champagne Ardenne, ou son représentant, est composé des membres médecins visés à l'article 2 ci-dessus :

a) Un médecin responsable de service d'aide médicale urgente dans le département

M. le docteur Xavier FONTAINE

Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département

- M. le docteur Patrick CHABOT

b) Monsieur le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours

c) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins

- M. le docteur Stéphane DE BRUYN, titulaire

suppléant : M. le docteur Francis MAHAVORY

d) Quatre représentants de l'Union Régionale des Professions de Santé représentant les médecins :

M. le Docteur Emmanuel CELLE, titulaire

suppléant : M. Le Dr Jean-Michel ISLER

Mme le Docteur Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE titulaire,

suppléant : non désigné

M. le Docteur Jean Claude REITZ, titulaire

suppléant : non désigné

M. le Docteur Benoit MEUNIER, titulaire

suppléant : non désigné

e) Deux représentants des praticiens hospitaliers

- **désigné par l'association des médecins urgentistes hospitaliers de France**

- non désigné

- **désigné par SAMU de France**

- Mme le docteur Claudine CHRETIEN, titulaire

suppléant : non désigné

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins

- désigné par l'Association des médecins généralistes de Charleville-Mézières

- M. le docteur Christophe FRANÇOIS, titulaire

suppléant : non désigné

- **désigné par l'Association maison médicale de garde de Fumay**

- non désigné

- désigné par l'Association des Médecins Ardennais pour la Permanence des Soins

- M. le docteur José FERNANDEZ-LOBO, titulaire

suppléant : non désigné

- **désigné par l'Association Locale des Professions de Santé du Vouzinois**

- Mme le docteur Delphine ASSEL, titulaire

suppléant : non désigné

- désigné par l'Association de Régulation Libérale des Ardennes

- M. le docteur Pascal MENGUY, titulaire

suppléant : non désigné

Article 4 : Le sous-comité des transports sanitaires coprésidé par le Préfet des Ardennes, ou son représentant, et le Directeur général p.i de l'ARS de Champagne Ardenne ou son représentant, est composé des membres du comité départemental suivants :

1) Le médecin responsable du service d'aide médicale urgente

- M. le docteur Xavier FONTAINE

2) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours

3) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours

4) L'officier de sapeurs pompiers chargé des opérations désigné par Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours

- M. Cédric RIGOLLET

5) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental : chambre syndicale des ambulanciers

- M. Frédéric COQUET, titulaire
 - M. Jean-Philippe VITRY, titulaire
 - M. Anthony SIMON, titulaire
 - non désigné
- suppléant : M. Gilles ANTOINE
suppléant : M. NOEL-THERON
suppléante : Mme Priscilla PONSART

6) Le directeur d'un établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;

- M. Jean-Rémi RICHARD

7) Le directeur d'un établissement de santé privé assurant des transports sanitaires ;

- Néant

8) Le représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

- M. Yannick LALLOUETTE, titulaire
- suppléant : M. Olivier GOEDERT

9) Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :

a) deux représentants des collectivités territoriales

- M. Noël BOURGEOIS
- M. Gérard CALVI

b) un médecin d'exercice libéral

- M. Jean-Claude REITZ

Ces trois membres sont nommés lors de la première réunion du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

Article 5 : Les membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires sont nommés pour une durée de trois ans à l'exception des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat électif.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres du comité.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le Secrétaire général de la préfecture des Ardennes et le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne Ardenne et de la préfecture du département des Ardennes.

Le Préfet des Ardennes

le Directeur général par intérim
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Frédéric PERISSAT

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Arrêté conjoint en date du 21 mai 2015 Préfecture de la Haute-Marne n° 1737 - Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n° 2015-343 fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles R. 6313-1 à R.6313-3 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret du 7 juin 2012 portant nomination du préfet de Haute-Marne ;

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaire prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les propositions de désignation de membres, titulaires et suppléants, des partenaires de l'aide médicale urgente et des organismes siégeant au CODAMUPS-TS ;

Vu l'avis recueilli auprès des représentants des collectivités territoriales et des médecins en exercice libéral, lors du CODAMUPS-TS du 24 octobre 2013 ;

Vu la modification du statut professionnel, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'un médecin libéral représentant l'union régionale des professionnels de santé médecins libéraux ;

Vu la nomination de Monsieur Claude-Henri TONNEAU, le 18 mars 2015, en qualité de directeur de l'établissement de santé de Chaumont et de directeur, par intérim, des établissements de santé de Langres et de Bourbonne-les-Bains ;
Vu la nouvelle proposition de désignation de membres, titulaire et suppléant, transmise le 1^{er} avril 2015 par la délégation départementale de l'union des familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques ;
Vu la désignation par le président du conseil départemental, en séance plénière du 16 avril 2015, de Madame Rachel BLANC, conseillère départementale ;
Monsieur le Directeur Général, par intérim, de l'Agence Régionale de Santé Champagne Ardenne et Monsieur le Préfet du département de la Haute-Marne.

ARRETENT

Article 1 : L'arrêté conjoint n° 1657 et 2013-1353 du 28 novembre 2013 fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), est abrogé.

Article 2 : Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, coprésidé par le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant, et par le Directeur Général, par intérim, de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est composé de :

1) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Un conseiller départemental désigné par le président du conseil départemental :
 - Madame BLANC Rachel, titulaire
- b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires de Haute-Marne :
 - Monsieur BERLINGUE Jean-Michel, titulaire
 - Monsieur NOIROT Fabrice, titulaire
 - Madame VOILLOT Mariette, suppléante

2) Des partenaires de l'aide médicale urgente :

- a) Le médecin responsable de service d'aide médicale urgente dans le département ou son représentant et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département.
- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence.
 - Monsieur BURY André, titulaire
 - Monsieur TONNEAU Claude-Henri, suppléant
- c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ou son représentant.
- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ou son représentant.
- e) Le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours ou son représentant.
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours :
 - Monsieur le Capitaine ROY Florian, titulaire
 - Monsieur le Commandant PLANCHON, suppléant

3) Des membres désignés par les organismes qu'ils représentent :

- a) Un médecin représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :
 - Monsieur le Docteur BREMARD Christophe, titulaire
 - Monsieur le Docteur HAQUIN Bernard, suppléant

- b) Quatre médecins représentants de l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux :
Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - Monsieur le Docteur THOMAS Eric, titulaire

 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - Monsieur le Docteur WINGER Jean-Marc, titulaire
 - Monsieur le Docteur SAUTIER Jean-Claude, suppléant
 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - Monsieur Docteur SOUMAIRE Didier, titulaire
 - Monsieur le Docteur LAMBERT Olivier, suppléant
 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - en cours de désignation
- c) Un représentant du conseil départemental de la Croix-Rouge française :
 - Madame MARTINOT Florence, titulaire
 - Monsieur CLOWEZ Johann, suppléant
- d) Deux représentants des praticiens hospitaliers sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
 - Désigné par l'association des médecins urgentistes hospitaliers de France :
 - Docteur MATU LINASI Stanislas, titulaire
 - Désigné par le SAMU de France :
 - Docteur ROUZARD Jean-Maxi, titulaire
 - Docteur MARINTHE Bruni, suppléant
- e) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins qui interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :
 - Désigné par l'association de Garde du Sud Haut-Marnais (GSHM) :
 - Monsieur le Docteur MOLLI François, titulaire
 - Monsieur le Docteur GENDROT Yves, suppléant
 - Désigné par l'association des médecins de Chaumont-Biesles-Nogent :

- Monsieur le Docteur LODOVICHETTI Thierry, titulaire
Désigné par l'association Bragarde des gardes et urgences médicales :
- Monsieur le Docteur JOUBERT Patrick, titulaire
- Monsieur le Docteur GUINOISEAU Antoine, suppléant
- f) Un représentant de la fédération hospitalière de France :
 - Madame Noëlle BLONDIN, titulaire
- g) Un représentant de la Fédération de l'Hospitalisation Privée :
 - Madame BERTHET Brigitte, titulaire
 - Madame KOZMINSKI Carole, suppléante
- h) Les représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires représentatives au plan départemental :
 - Désigné par la chambre syndicale des ambulanciers :
 - Monsieur PERRIOT Elie, titulaire
 - Monsieur WUNDELE François, suppléant
 - Désigné par la fédération nationale des ambulanciers privés :
 - Monsieur SMET Pierre, titulaire
 - Désigné par la fédération nationale des transporteurs sanitaires :
 - en cours de désignation
- i) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :
 - Monsieur FAIVRE William, titulaire
 - Monsieur FOURNIER Eric, suppléant
- j) un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens :
 - Monsieur VERMONT Gilles, titulaire
 - Monsieur TROYON Guillaume, suppléant
- k) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé pharmaciens d'officines :
 - Madame MARCHAL Christine, titulaire
- l) Un représentant de l'organisation des pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national :
 - Monsieur DIDRY Patrice, titulaire
 - Monsieur GOUBET Eric, suppléant
- m) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :
 - Monsieur le Docteur FIGARD Jean-Michel, titulaire
 - Monsieur le Docteur LARCHER Jean, suppléant
- n) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé chirurgiens-dentistes :
 - Monsieur le Docteur WASSEUR Jean-Claude, titulaire
- 4) Un membre représentant les associations d'usagers :
 - Monsieur Jean-François FOURNIE, titulaire
 - Madame Janine EURY, suppléante

Article 3 : Le sous comité médical, coprésidé par le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant et le Directeur Général, par intérim, de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est constitué par les membres du comité départemental suivants :

- a) Le médecin responsable de service d'aide médicale urgente dans le département ou son représentant et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :
- b) Le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours ou son représentant :
- c) Le médecin représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :
 - Monsieur le Docteur BREMARD Christophe, titulaire
 - Monsieur le Docteur HAQUIN Bernard, suppléant
- d) Les médecins représentants l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux :
 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - Monsieur le Docteur THOMAS Eric, titulaire
 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - Monsieur le Docteur WINGER Jean-Marc, titulaire
 - Monsieur le Docteur SAUTIER Jean-Claude, suppléant
 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - Monsieur le Docteur SOUMAIRE Didier, titulaire
 - Monsieur le Docteur LAMBERT Olivier, suppléant
 - Médecin désigné par l'URPS ML CA :
 - en cours de désignation
- e) Les représentants des praticiens hospitaliers sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
 - Désigné par l'association des médecins urgentistes hospitaliers de France :
 - Docteur MATU LINASI Stanislas, titulaire
 - Désigné par SAMU de France :
 - Docteur ROUZARD Jean-Maxi, titulaire
 - Docteur MARINTHE Bruno, suppléant
- f) Les représentants de chacune des associations de permanence des soins qui interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :
 - Pour l'association de Garde du Sud Haut-Marnais (GSHM) :
 - Monsieur le Docteur MOLLI François, titulaire
 - Monsieur le Docteur GENDROT Yves, suppléant
 - Pour l'association des médecins de Chaumont-Biesles-Nogent :
 - Monsieur le Docteur LODOVICHETTI Thierry, titulaire
 - Pour l'association Bragarde des gardes et urgences médicales :
 - Docteur JOUBERT Patrick, titulaire
 - Docteur GUINOISEAU Antoine, suppléant

Article 4 : Le sous comité des transports sanitaires, coprésidé par le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant et le Directeur Général, par intérim, de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est constitué par les membres du comité départemental suivants :

- a) Le médecin responsable du service d'aide médicale urgente ou son représentant :
- b) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ou son représentant :
- c) Le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours :
- d) L'officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours :

- Monsieur le Capitaine ROY Florian, titulaire
- Monsieur le Commandant PLANCHON, suppléant
e) Les représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires représentative au plan départemental :

Pour la chambre syndicale des ambulanciers :

- Monsieur PERRIOT Elie, titulaire
- Monsieur WUNDELE François, suppléant

Pour la fédération nationale des ambulanciers privés :

- Monsieur SMET Pierre, titulaire

Pour la fédération nationale des transporteurs sanitaires :

- en cours de désignation

f) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

- Monsieur BURY André, titulaire
- Monsieur Claude-Henri TONNEAU, suppléant

g) Le représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

- Monsieur FAIVRE William, titulaire
- Monsieur FOURNIER Eric, suppléant

h) Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :

Deux représentants des collectivités territoriales

- Monsieur BERLINGUE, titulaire
- Un médecin d'exercice libéral :
- à désigner lors du prochain comité départemental.

Article 5 : Les membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires sont nommés jusqu'au 27 novembre 2016, à l'exception des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat électif.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres du comité.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le Préfet de la Haute-Marne et le Directeur Général, par intérim, de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Champagne Ardenne et de la Préfecture de la Haute-Marne.

Le Préfet de la Haute-Marne

Le Directeur Général, par intérim
de l'Agence Régionale de Santé

Signé : Jean-Paul CELET

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015- 392 en date du 4 juin 2015 modifiant la composition de la conférence de territoire Champagne-Ardenne nord

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1434-17 et D1434-1 à D1434-20 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire modifié ;

Vu l'arrêté n°2010-654 du 7 octobre 2010 fixant les territoires, siège des conférences de territoires en Champagne-Ardenne ;

Vu l'arrêté n°2010-1000 du 23 décembre 2010 modifié fixant la composition de la conférence de territoire Champagne-Ardenne nord ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 désignant M Benoit CROCHET en qualité de Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n°2013-860 du 10 septembre 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Champagne-Ardenne nord est abrogé.

Article 2

Sont nommés membres de la conférence Champagne-Ardenne nord, instituée auprès de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, les personnes dont les noms suivent :

Représentants des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Désignés par la Fédération Hospitalière de France :

Monsieur VICENZUTTI Lucien, titulaire,
Monsieur DOUSSEAU Xavier suppléant,
Monsieur GURZ Richard, titulaire,
Suppléant en cours de désignation

Désignés par la Fédération Nationale des Centres de Lutte contre le Cancer :

Monsieur le Professeur MERROUCHE Yacine, titulaire,
Monsieur le professeur NGUYEN Tan Dat, suppléant.

Désignés par la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

Monsieur FRENEHARD Jean-Marc, titulaire,
Monsieur PELIKS Olivier, suppléant,

Désignés par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

Monsieur VIANA Eric, Titulaire,
Suppléant en cours de désignation.

Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Désignés par la Fédération Hospitalière de France :

Monsieur le Professeur RIEU Philippe, titulaire,
Monsieur le Docteur MEROL Jean-Luc, suppléant,
Monsieur le Docteur HACHEM Hikmat, titulaire,
Suppléant en cours de désignation,
Titulaire en cours de désignation,
Monsieur le Docteur DIANI Abdellatif, suppléant.

Désignés par la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

Monsieur le docteur SCHMITT Ghislain, titulaire,
Monsieur le docteur VRILLAUD Henri-Georges, suppléant.

Désigné par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

Titulaire en cours de désignation,
Monsieur le docteur FRANGI Issam, suppléant.

Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Œuvrant en faveur des personnes âgées

Désignées par la Fédération Hospitalière de France :

Madame GUERIN-JACQUEMIN Delphine, titulaire,
Madame DESIMPEL Françoise, suppléante.

Désignés par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux de Champagne Ardenne :

Madame IBRAHIM Jacqueline, titulaire,
Madame LECLER-QUEVAL Marceline, suppléante.

Désignée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

Madame CAVELIER Patricia, Titulaire,

Désignée par l'UNIFED :

Madame RAIMBEAUX Nadine, suppléante.

Désignés par Syndicat National des Etablissements et Résidences privés pour Personnes Agées :

Monsieur BARBIER Gérard, titulaire,
Monsieur PIGANIOL Alain, suppléant.

Œuvrant en faveur des personnes handicapées

Désignées par la Fédération Hospitalière de France :

Monsieur MARTIN Jacky, titulaire,
Suppléant en cours de désignation.

Désignés par l'Union régionale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales :
Monsieur RAYMOND Gérard, titulaire,
Monsieur VAN DER SYPT Eric, suppléant.

Désignés par la Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France et la CNAPE :
Monsieur le docteur HAFFRAY Loïc, titulaire,
Madame SCHMIERER Céline, suppléante.

Désignés par l'Union *Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux de Champagne Ardenne* :
Monsieur BOUSSAGOL Bertrand, titulaire,
Suppléant en cours de désignation.

Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

En faveur de la prévention-promotion de la santé :
Madame CHIGIONI Myriam, titulaire,
Madame LEBRUN Delphine, suppléante.

En faveur de la lutte contre la précarité :
Madame GUY Marie-Pierre, titulaire,
Monsieur COLIN Jean-Luc, suppléant.

En faveur de l'environnement :
Titulaire en cours de désignation,
Madame GERARD-MEILLAT Monique, suppléante.

Représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine générale

Désignés par l'URPS médecins :
Monsieur le docteur ACCARRINO Mattéo, titulaire,
Monsieur le docteur MENU-GUILLEMIN Stéphan, suppléant,
Monsieur le docteur COLOMB Michel, titulaire,
Monsieur le docteur THOMAS Marc-François, suppléant,
Monsieur le docteur CHIFFRE Patrick, titulaire,
Madame le docteur ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth, suppléante.

Au titre des infirmiers libéraux :
Titulaire en cours de désignation,
Suppléant en cours de désignation.

Au titre des masseurs-kinésithérapeutes libéraux:
Monsieur PAY Philippe, titulaire,
Monsieur LAFLEUR Philippe, suppléant.

Au titre des pharmaciens libéraux :
Monsieur GERMAIN Dominique, titulaire,
Monsieur LACOUME Marc, suppléant.

Au titre des représentants des internes en médecine :
Monsieur PINTAULT Alexis, titulaire,
Suppléant en cours de désignation.

Représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

Monsieur le docteur ROUA Patrick, titulaire,
Madame le docteur PEUGNET Nathalie, suppléante.

Monsieur le professeur MORVILLE Patrice, titulaire,
Monsieur BROUSMICHE Pierre, suppléant,

Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

Monsieur BERTIN Ivan, Titulaire,
Monsieur PHILIPPON Fabrice, suppléant.

Représentant des services de santé au travail

Monsieur RICHEL Sylvain, titulaire,
Monsieur DEPERNET Didier, suppléant.

Représentants des usagers

Représentants des associations agréées

Titulaire en cours de désignation Monsieur MUNIER Patrick, suppléant,	Union régionale des PEP Marne
Madame LAVOLE Brigitte, titulaire, Suppléant en cours de désignation,	Ligue contre le cancer Marne
Monsieur BOUCHER Bruno, titulaire, Monsieur JOSEPH Christian, suppléant,	URAPEI Ardennes UNAFAM Ardennes
Monsieur BONNEVIALE Roger, titulaire, Suppléant en cours de désignation,	Association des diabétiques ardennais
Madame VARNET Isabelle, titulaire, Monsieur TREUVELOT Thomas, suppléant.	Alliance Maladies Rares AIDES Marne

Représentants des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Madame JOURNEAU Christiane, titulaire, Monsieur GRUSON Maurice, suppléant, Titulaire en cours de désignation Monsieur PERTHUS Jean-Pol, suppléant, Monsieur DUCZYNSKI Patrice, titulaire, Monsieur BOILEAU Michel, suppléant.	CODERPA Marne CODERPA Marne CDCPH Marne CDCPH Ardennes CODERPA Ardennes CODERPA Ardennes
--	---

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Désignés par le Président du conseil régional :
Madame le docteur LEFLON Michèle, titulaire,
Monsieur MARANDON Nicolas, suppléant.

Désignés par l'Assemblée des Communautés de France :
Monsieur DEKENS Bernard, titulaire,
Suppléant en cours de désignation.

Titulaire en cours de désignation,
Monsieur DALLA ROSA Sylvain, suppléant

Désignés par l'Association des maires de France :
Monsieur HERBILLON Didier, titulaire,
Monsieur LEVEQUE Dominique, suppléant,
Madame SCHAJER Elisa, titulaire,
Monsieur DEPAIX Régis, suppléant.

Désignés par l'assemblée délibérante du conseil départemental de la Marne :
Monsieur ROZE Jean-Marc, titulaire,
Monsieur BELAREDJ-TUNC Hadhoum, suppléant.

Désignés par l'assemblée délibérante du conseil départemental des Ardennes :
Madame POLETTI Bérengère, titulaire,
Monsieur BOURGEOIS Noël, suppléant.

Représentant de l'ordre des médecins

Monsieur le docteur DARAGON Hervé, titulaire,
Madame le docteur SALMON Laurence, suppléante.

Personnalités qualifiées

Madame FOURQUET Isabelle, administratrice MSA de l'association santé éducation et prévention sur les territoires Marne-Ardennes-Meuse.

Madame le Docteur LELUHANT-MENU Michèle, présidente de la CME de l'UGECAM de Charleville-Mézières, vice-présidente de l'association la Sève et le Rameau.

Monsieur MASSE André, directeur des CMPP/CAMSP des Ardennes

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Champagne Ardenne.

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n° 2015-523 modifiant l'arrêté portant agrément d'une entreprise de transports sanitaires en date du 25 juin 2015

Le directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne

VU :

- le code de la santé publique, articles L 6312-1 à L 6312-5 et R.6312-1 à R.6312-10,
- la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986, relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires,
- la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2010,
- le décret n° 95-1093 du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres prévue par l'article L 6312-5 du code de la santé publique,
- le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,
- le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires terrestres,
- le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions relatives aux CODAMUPS- TS et à l'agrément des transports sanitaires,
- l'arrêté du 21 décembre 1987 relatif à la composition du dossier d'agrément,
- l'arrêté du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres,
- l'arrêté du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres modifié par l'arrêté du 28 août 2009 et l'arrêté du 05 mai 2011,
- l'arrêté du 10 mai 2007 portant agrément de l'entreprise de transports sanitaires dénommée « Ambulances ALPHA 08 » exploitée par M. Mohamed RAHALI,
- le courrier en date du 15 juin 2015 de M. Mohamed RAHALI indiquant qu'il transfère son entreprise de transports sanitaires du 19 rue Jean Moulin vers le 6 rue Jean Moulin à 08000 Charleville-Mézières,
- l'arrêté du 16 janvier 2015 désignant M Benoît CROCHET, directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne ;

CONSIDERANT :

- la visite de contrôle des locaux effectuée le 24 juin 2015,
- l'article R 6312-1 modifié prévoit que le directeur général de l'agence régionale de la santé peut procéder, sans avis préalable du sous-comité des transports sanitaires, à la délivrance de l'agrément dans un délai de quatre mois à compter de la réception de la demande,
- l'article R. 6313-6 modifié précise que le sous-comité des transports sanitaires est informé des décisions d'agrément,

ARRETE

Article 1 : l'arrêté du 10 mai 2007 susvisé est ainsi modifié :

L'entreprise ALPHA 08 est transférée au 6 rue Jean Moulin à 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES à compter de ce jour.

Responsable : M. Mohamed RAHALI

Agrément n°98

Article 2 :

Un recours contentieux contre cet arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, sis 25 rue du Lycée à 51000 Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le directeur général p.i de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne et le secrétaire général de la préfecture des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoit CROCHET

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE ARS n°2015-544 du 10 Juillet 2015 portant agrément de lieux de stage et de praticiens-maitres de stage des universités pour la formation des internes en médecine

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
de Champagne-Ardenne

VU

Le code de l'éducation et notamment ses articles L. 632-2 à L. 632-13 ;

Le code de la santé publique et notamment les articles R. 6153-1 à R. 6153-44 ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Benoit CROCHET en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 du 17 mars 2015 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine ;

L'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine ;

L'arrêté ministériel du 4 février 2011 modifié relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études médicales ;

L'arrêté ministériel du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

Les demandes d'agrément de lieux de stage pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

Les avis émis par les coordonnateurs des spécialités ;

Les avis émis par la commission de subdivision réunie le 18 juin 2015 à la faculté de médecine de Reims ;

Considérant

Que la commission visée ci-dessus a donné un avis favorable à l'agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage des universités figurant en annexes.

ARRETE

Article 1er

Les lieux de stage listés dans les annexes 1 à 4 du présent arrêté sont **agréés** pour la formation pratique des internes en médecine, à compter de l'année universitaire 2015-2016 :

- Annexe 1 : agréments au titre des DES accordés pour **une durée de 5 ans**

- Annexe 2 : agréments au titre des DES accordés pour **une durée d'1 an**

- Annexe 3 : agréments au titre des DESC accordés pour **une durée de 5 ans**

- Annexe 4 : agréments au titre des DESC accordés pour **une durée d'1 an**.

Article 2

Les praticiens listés dans l'annexe 5 au présent arrêté sont agréés en qualité de praticiens-maîtres de stage des universités pour la formation pratique des internes en médecine générale à compter de l'année universitaire 2015-2016. La durée d'agrément accordée (1 an ou 5 ans) est indiquée dans le tableau pour chaque praticien.

Article 3

Ces listes peuvent être consultées au siège de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, complexe tertiaire du Mont Bernard, CS 40513, 2 rue Dom Pérignon, 51007 Châlons-en-Champagne.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication à l'égard des tiers.

Article 5

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne et le Doyen de la faculté de médecine de Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Champagne-Ardenne.

Châlons-en-Champagne, le 10 Juillet 2015

Pour le Directeur Général par intérim
de l'ARS Champagne-Ardenne
Et par délégation, le Directeur de l'offre de soins

Signé : Thomas TALEC

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-771bis du 21 juillet 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (CHU)

Vu les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;
Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 désignant Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne ;
Vu le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;
Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er}

La composition de la CRUQPC du CHU de Reims, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante :

- Madame Marie-Josée BAUDRY, membre de l'Association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH), bmj273@orange.fr, titulaire,
- Monsieur Dominique VALLEE, membre de l'Association France Acouphènes, dominique.vallee@france-acouphenes.org, suppléant,

- Madame Maud LE RIDANT, membre du CISS, lecissca@yahoo.fr, titulaire,
- Madame Françoise FANDRE, membre de l'Association Jusqu'A La Mort Accompaner La Vie (JALMALV), suppléante.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 21 juillet 2015

Pour le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, et par délégation,
Le Chef de cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

Arrêté n°2015-789 du 22 juillet 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n°2015-317 du Directeur général de l'ARS en date du 18 mai 2015 est abrogé.

Article 2

La composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine de la **prévention** en Champagne-Ardenne est la suivante.

Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, ou son représentant,

Monsieur le Docteur Jean-Luc GRILLON, représentant le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Au titre des représentants de l'Etat :

Monsieur le Recteur de l'académie de Reims, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse représenté par Mme Sylvie RIVERON;

Le directeur départemental de la cohésion sociale ou le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département chef-lieu de la région, Madame Martine ARTZ ;

Madame Nadine DELABRE, SPIP de la Marne,

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

Madame Joëlle BARAT, titulaire ; Madame Karine JARRY, suppléante, désignées par le Président du Conseil régional,

Madame Kim DUNTZE, titulaire, Monsieur René-Paul SAVARY, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Marne,

Monsieur Bernard BAS, titulaire, Madame le docteur Sylvie PLIQUE, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de l'Aube,

Monsieur Jean LIPP, titulaire, Monsieur le docteur Rodolphe HEMMERLING, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Haute-Marne,

Madame Bérangère POLETTI, titulaire, Madame, Anne FRAIPONT, suppléante, désignées par le Président du conseil départemental des Ardennes,

Monsieur Denis MAILLOT, titulaire, Monsieur Gilles DESNOUVEAUX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Madame Marie-France COLLOT, titulaire, Monsieur Didier HERBILLON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur William HANDEL, titulaire, Monsieur Dany CARTON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur Claude WALLENDORFF, titulaire, Monsieur Régis DEPAIX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France.

Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de santé :

Monsieur Albert LAUTMAN, titulaire, Madame Ingrid LORTHOIS, suppléante, CARSAT,

Monsieur Jean-Luc MARTEL, titulaire, Madame Marie-Pierre CONTOIS, suppléante, désignés par le Directeur général de la CNAM,

Monsieur Patrick HARTER, titulaire, Madame Anne LOSFELD, suppléante, RSI,

Monsieur le Dr Jean-Louis ROYER, titulaire, Monsieur Hubert BRUNEEL, suppléant, MSA.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoit CROCHET

Service émetteur : Action Territoriale

Affaire suivi par : M. Eric TEILLAY
Courriel : eric.teillay@ars.sante.fr à
Téléphone : 03.26.66.79.10
Télécopie : 03.26.69.05.69
Refer : AT/ET

Arrêté n° 2015 – 800 en date du 24 juillet 2015 relatif à la modification de l'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés d'une société de transport sanitaire

VU :

L'arrêté du directeur général de l'agence régional de santé du 20 avril 2012 relatif à l'agrément en matière de transports sanitaires de l'entreprise suivante :

Raison Sociale : AMBULANCES CAILLET-DUPRIET
Kbis : 749 966 172
Adresse : 37, Rue de la Vallée 51240 FRANCHEVILLE
Téléphone : 03.26.63.28.28
Agrément : n° 51-141

L'arrêté du directeur général de l'agence régional de santé du 12 septembre 2014 relatif au transfert des locaux d'une société de transport sanitaire

Raison Sociale : AMBULANCES CAILLET-DUPRIET
Kbis : 749 966 172
Adresse : Rue des Grands Champs 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE
Téléphone : 03.26.63.28.28
Agrément : 51-141

Considérant :

La demande de la caisse primaire d'assurance maladie demandant à Messieurs GRULET et GODEFFROY la modification de l'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis) concernant l'entreprise désignée ci-dessus ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'article des arrêtés du directeur général de l'agence régional de santé du 20 avril 2012 et du 12 septembre 2014 sus visés sont modifiées comme suit :

l'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis)

Kbis : 812 546 786
Agrément : 51-141

Article 2 : Le recours de cette décision peut être formé devant le tribunal administratif, 25 rue du Lycée 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Le Directeur général p.i. de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
L'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoît CROCHET, en qualité de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ;

DECIDE

Article 1er

Monsieur **Philippe DE WAELE**, Technicien Sanitaire Principal, est habilité à rechercher et constater les infractions pénales prévues par le code de la santé publique et les règlements pris en son application, relatives à toutes les prérogatives de police judiciaire que lui confèrent les dispositions du même code.

Article 2

Monsieur **Philippe DE WAELE** a, pour l'exercice des missions prévues à l'article 1er, compétence sur l'ensemble du territoire de la région Champagne-Ardenne.

Article 3

L'agent visé à l'article 1^{er}, qui a déjà été assermenté le 7 mars 2008 pour constater des infractions, fera enregistrer sa prestation de serment, sur sa carte professionnelle ou à défaut sur la présente décision d'habilitation, par le greffier du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve sa résidence administrative.

Article 4

En cas de changement d'affectation de l'agent visé à l'article 1er, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS de Champagne-Ardenne, la présente habilitation deviendra caduque.

Article 5

Le Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 24/07/2015

Pour le Directeur Général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Signé : Jean-François ITTY

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-819 du 28 juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale de la Marne (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition du conseil de surveillance de l'Etablissement public de Santé Mentale de la Marne est fixée comme suit :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Christian BATY, représentant le Maire de la commune de Châlons-en-Champagne ;
Madame Frédérique SCHULTESS représentant de la Communauté de Communes de Châlons-en-Champagne ;
Monsieur ADAM, représentant de la Communauté de Communes de Châlons-en-Champagne ;
Monsieur Jean-Louis DEVAUX, Conseiller départemental, représentant du Président du Conseil départemental de la Marne ;
Monsieur Alphonse SCHWEIN, Conseiller départemental, représentant du Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Monsieur Patrick LAHANQUE, Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Bernard ROUSSELOT et Monsieur le Docteur Philippe LOEFFEL, Représentants de la Commission Médicale d'Établissement ;
Madame Myriam DE CARVALHO et Madame Juliette PELLOUX, Représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur Jean Paul SCHUESTER, UDAF de la Marne ;

Monsieur le Docteur Daniel JACQUES, Médecin libéral ;

Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne

Madame Marie Jeanne SALVATORI, Association ADAPEI Marne ;

Monsieur Michel COLLARD, Association UNAFAM ;

Madame Micheline MAT, Agent de maîtrise principal retraitée ;

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la CPAM de la Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : en attente de désignation.

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 juillet 2015

Pour le directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Et par délégation,

Le Secrétaire Général

Signé : Jean-François ITTY

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015-820 du 28 juillet 2015 désignant les représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) de du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Territorial Ardenne Nord

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne.

Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et la qualité de la prise charge

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique,

Sur proposition du GCS Territorial Ardenne nord ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la CRUQPC du GCS Territorial Ardenne Nord pour ce qui concerne les représentants des usagers est la suivante :

- Madame MANZONI HOCHAR, membre de l'Association UFC Que Choisir, demeurant 4 place de la République - 08440 Vivier-au-Court, titulaire
- Monsieur Christian DEJARDIN, membre de l'Association UFC Que Choisir, demeurant 18ter rue Jules Verne – 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, suppléant

- Madame GRISELHOUBER, membre de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), demeurant 13 rue Victor Hugo - 08120 Bogny-sur-Meuse, titulaire
- Madame SERGEANT, membre de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), demeurant 116 Boulevard Gambetta – 08000 Charleville-Mézières

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, et par délégation,
Le Chef de Cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-821 du 28 juillet 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle (CRRF) de Pasteur

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne

VU

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant M Benoit CROCHET en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la CRUQPC du CRRF de Pasteur, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante:

Monsieur Jacky JACHET, membre de l'Association Française des Diabétiques (AFD 10), demeurant 21 avenue du Maréchal Leclerc à Saint André les Vergers, titulaire,

Madame Catherine TERISCA, membre de l'Association Française des Diabétiques (AFD 10), demeurant 4ter rue Célestin Philbois à Troyes, suppléante,

Madame Elise DEBAIR, membre de l'AFSEP, demeurant 1bis rue Danton à Pont Sainte-Marie, titulaire,

Madame Véronique HEUILLARD, membre de l'AFSEP, demeurant 6 rue des 4 vents à Pont Sainte-Marie, suppléante.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, et par délégation,
Le Chef de Cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE – LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Arrêté conjoint du 29 juillet 2015 Préfecture de Haute-Marne n°2122 Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n°2015-822 modifiant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)

Le Préfet de la Haute-Marne
Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne

Vu l'arrêté conjoint n°2804 et n°2015-343 en date du 21 mai 2015 fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
Vu la nouvelle désignation par l'Union Régionale des Professionnels de Santé des médecins libéraux (URPS) en date du 3 juillet 2015 ;

ARRETTENT

Article 1 : l'alinéa b du 3) de l'article 2 de l'arrêté conjoint visé ci-dessus est modifié comme suit :

3) Des membres désignés par les organismes qu'ils représentent :

b) Quatre médecins représentant l'Union Régionale des Professionnels de Santé des médecins libéraux :
Monsieur le Docteur THOMAS Eric, titulaire,
Monsieur le Docteur WINGER Jean-Marc, titulaire,
Monsieur le Docteur SAUTIER Jean-Claude, suppléant
Monsieur le Docteur SOUMAIRE Didier, titulaire
Monsieur le Docteur LAMBERT Olivier, titulaire.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres du comité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : La Secrétaire générale de la Préfecture de la Haute-Marne et le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Champagne Ardenne et de la préfecture de la Haute-Marne.

Le Préfet de la Haute-Marne,

Pour le Directeur général p.i de l'ARS
Champagne-Ardenne, et par délégation,
Le Secrétaire général,

Signé : Jean-Paul CELET

Signé : Jean-François ITTY

ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

ARRETE ARS N° 2015 – 839 du 30 juillet 2015 - ARRETE CD N°2015 – 265 modifiant la capacité de la Résidence « La Demoiselle »
ORPEA Vouziers par l'augmentation de 2 places d'Accueil de Jour

EJ : SA ORPEA

N° FINESS : 75 083 270 1

Code statut juridique : 73

N° Finess ET : 08 000 996 2

**LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2 et L.313-4 ;

VU spécifiquement les articles D312-8, D312-156 à D 312-161 du Code de l'Action Sociale et des Familles et relatifs aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et à l'accueil de jour ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 de Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes portant nomination de Monsieur le docteur Benoit CROCHET directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne à compter du 1^{er} mars 2015 ;

VU la décision n° 2015-132 du 2 mars 2015 du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne portant délégation de signature vers Madame la directrice du secteur médico-social de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L-313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article 2 ;

VU le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne en date du 13 avril 2012, notamment, l'arrêté n° 2012-362 fixant le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS) ;

VU l'arrêté n° 2014-826 en date du 13 Août 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;

VU le Schéma Départemental pour la Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019, adopté par arrêté n° 405 du 6 janvier 2014 ;

VU l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général des Ardennes n°8 et 10-2010 du 14 janvier 2010 autorisant la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – résidence ORPEA à Vouziers de 80 lits d'hébergement permanent, 4 lits d'hébergement temporaire et 4 places d'accueil de jour , modifié par l'arrêté 2010-919 du 13 décembre 2010 de M. le Directeur Général de l'ARS de Champagne Ardenne et de M. le Président du Conseil Départemental des Ardennes .

VU la circulaire DGCS/A3 N°2010-78 du 25 février 2010 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

CONSIDERANT que cette mise en conformité répond aux orientations du schéma départemental pour la Préservation l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019 ;

CONSIDERANT que cette mise en conformité est compatible avec les orientations du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C) ;

CONSIDERANT que la circulaire DGCS/A3 N°2010-78 du 25 février 2010 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 précise un seuil minimal de 6 places pour un accueil de jour adossé à un établissement ;

CONSIDERANT que l'extension reste dans les limites d'une extension non importante car inférieure à une augmentation de 30% de la capacité de l'établissement ;

CONSIDERANT que cette mise en conformité avec la circulaire DGCS/A3 N°2010-78 du 25 février 2010 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation destinée aux établissements et services pour personnes âgées et mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles concernant le financement des prestations par les organismes de sécurité sociale;

Sur proposition de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département des Ardennes ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'autorisation, visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, en vue de créer 2 places d'accueil de jour supplémentaires à la Résidence « La Demoiselle » à VOUZIERES, est accordée à compter du 1^{er} janvier 2015. La capacité globale de la structure est donc portée à 90 lits et places répartis comme suit :

56 lits d'hébergement permanent ;
24 lits d'hébergement permanent dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ;
4 lits d'hébergement temporaire dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ;
6 places d'accueil de jour dédiées à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ;

Article 2 : L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à hauteur de 90 lits et places ;

Article 3 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : SA ORPEA
N° FINESS : 75 083 270 1
Adresse complète : 115, rue de la Santé – 75013 PARIS
Code statut juridique : 73
Numéro SIREN : 401 251 566

Entité établissement : Résidence « La Demoiselle » ORPEA Vouziers
N° FINESS : 08 000 996 2
Adresse complète : Avenue du Général de Gaulle 08400 VOUZIERES
Numéro SIRET : 401 251 566 01814
Code catégorie : 500
Code MFT : 47

Capacité autorisée habilitée à l'aide sociale : 0

Code discipline d'équipement : 924 (accueil pour personnes âgées)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat)
Code type clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)
Capacité : 56 lits

Code discipline d'équipement : 924 (accueil pour personnes âgées)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat)
Code type clientèle : 436 (Alzheimer)
Capacité : 24 lits

Code discipline d'équipement : 657 (accueil temporaire pour personnes âgées)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat)
Code type clientèle : 436 (Alzheimer)
Capacité : 4 lits

Code discipline d'équipement : 657 (accueil temporaire pour personnes âgées)
Code type d'activité : 21 (accueil de jour)
Code type clientèle : 436 (Alzheimer)
Capacité : 6 places

Article 4 : L'entrée en fonctionnement des 2 places d'accueil de jour supplémentaires visées à l'article 1^{er} est subordonnée à la visite de conformité prévue en application des articles D.313-11 à D.313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Article 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 14 janvier 2010. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code

Article 6 : Tout recours contre le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons en Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 7 : Monsieur le Directeur général p.i de l'ARS de Champagne Ardenne par intérim, et Monsieur le Président du Conseil Départemental du Département des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Champagne-Ardenne et du département des Ardennes et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de la SA ORPEA – 3, rue Bellini – 92806 PUTEAUX CEDEX.

Pour le Directeur général p.i
de l'ARS Champagne-Ardenne,
et par délégation,
Le Secrétaire général,

Pour le Président du Conseil
départemental des Ardennes,
et par délégation,
la Responsable de la Politique Sociale PA PH

Signé : Jean-François ITTY

Signé : Catherine SAURA

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-840 du 30 juillet 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier de Sedan

VU

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;
L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant M Benoit CROCHET en qualité de Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne ;

Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la CRUQPC du Centre Hospitalier de Sedan, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante:

Monsieur Christian DEJARDIN, membre de l'Association UFC que choisir, demeurant 18ter rue Jules Verne à CHARLEVILLE-MEZIERES, titulaire,

Monsieur Francis HAY, membre de l'ADMR Ardennes, demeurant 19 rue de l'Aisne – 08400 Vouziers, suppléant ;

Madame Marie-Claire MANZONI, membre de l'Association UFC que choisir, demeurant 12 rue du Docteur Bernutz – 08200 Sedan, titulaire,

Madame Agnès MICHEL, membre de l'association SOS hépatites, demeurant 7 rue de Sedan – 08450 Remilly-Aillicourt, suppléante.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, et par délégation,
Le Chef de Cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE en date du 5 août 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE à Madame Zdenka AVRIL, responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE Champagne-Ardenne, LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU le code du commerce ;
- VU le code du tourisme ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
- VU le décret du 4 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Frédéric PERISSAT, en qualité de préfet des Ardennes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015/429 du 3 août 2015 de Monsieur le Préfet des Ardennes portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick AUSSEL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 mai 2014 portant nomination de Madame Zdenka AVRIL, en qualité de responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 novembre 2012 portant nomination de Madame Evelyne UBEAUD, en qualité de directrice départementale de 1^{ème} classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature à Madame Zdenka AVRIL, responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE Champagne-Ardenne, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Champagne-Ardenne dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de département :

Conseiller du salarié

- Arrêté de la liste des conseillers des salariés
- Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié
- Sanction discrétion professionnelle

Négociation sur les catégories d'emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques

- Formalité d'information du Préfet en plus du dépôt de l'accord
- Demande du préfet d'enrichissement de l'accord

Négociation triennale : GPE et prévention des conséquences des mutations économiques

- Assistance au comité de suivi

Agriculture

- Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental

Procédure de conciliation

- Autorité administrative à laquelle est notifié tout conflit par la partie la plus diligente
- Autorité administrative qui peut engager une conciliation
- Commission nationale saisie de tout conflit à incidence départementale ou locale par le ministre du travail sur proposition du préfet
- Composition de la section interdépartementale de conciliation
- Composition de la section départementale de conciliation
- Nomination de membres de la commission départementale de conciliation
- Notification de l'accord de conciliation au préfet de département
- Notification d'un PV de non conciliation au préfet de département

Médiation

- Engagement de la procédure de médiation au plan départemental
- Rapport de non comparution envoyé par le médiateur

Congés payés

- Action en dommages et intérêts contre un salarié qui travaille pendant ses congés payés
- Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés

Rémunération mensuelle minimale

- Remboursement direct de la part complémentaire de l'Etat à la RMM aux salariés en cas de R ou LJ ou de difficultés de l'employeur
- Remboursement au Trésor de la part complémentaire versée par l'Etat au bénéficiaire de la RMM

Entreprises solidaires

- Agrément des entreprises solidaires

Mise en place d'un CISSST dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

- Institution d'un comité interentreprises de santé et de sécurité au travail
- Préfet compétent en cas de pluralité de départements
- Information du CISSST des dispositions du plan de prévention des risques technologiques
- Invitation des présidents et les secrétaires des CHSCT d'autres établissements

Opposition à l'engagement d'apprentis

- Délai de mise en œuvre de l'opposition à l'engagement d'apprentis
- Demande de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis
- Décision de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis

Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode

- Autorité compétente pour l'emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode et l'agrément des agences de mannequins pour l'engagement des enfants de moins de seize ans

Travail à domicile

- Tableau des temps d'exécution des travaux à domicile à défaut d'accord étendu

- Publication et date d'application des arrêtés du préfet
- Conditions de l'arrêté préfectoral au regard de l'avis de la commission prévue à l'article R. 7422-1
- Publication et applicabilité des arrêtés du préfet sur L 7422-6 et L 7422-11
- Affichage en mairie et envoi aux salariés concernés des dispositions réglementaires relatives aux temps d'exécution, aux prix de façon, aux frais d'atelier et frais accessoires

Main d'œuvre étrangère

- Visa de la convention de stage d'un étranger
- Autorisation de travail

Suivi du contrôle de la recherche d'emploi

- Compétence du contrôle
- Suites des contrôles
- Commission tripartite

Organismes privés de placement

- Déclaration préalable

Insertion par l'activité économique (IAE)

- Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)
- Entreprises d'insertion de travail temporaire (EITT)
- Associations intermédiaires (AI)
- Chantiers d'insertion (ACI)
- Fonds départemental (FDI)

Emploi des travailleurs handicapés

- Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants
- Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés
- Subvention d'installation d'un travailleur handicapé
- Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés
- Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage
- Avenants financiers relatifs aux aides au poste dans les entreprises adaptées
- Avenants financiers relatifs à la subvention spécifique aux entreprises adaptées
- Contrats d'objectifs triennaux des entreprises adaptées
- Contrat de rééducation professionnelle en entreprises (CRPE)

GPEC

- Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC
- Exonération des cotisations sociales des indemnités versées dans le cadre d'un accord

Activité partielle

- Décision d'activité partielle

Conventions du FNE

- Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement, convention de formation et d'adaptation professionnelle, cessation d'activité de certains travailleurs salariés, préretraite progressive
- Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi

Revitalisation

- Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation

Création d'entreprise

- Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)
- Diagnostics locaux d'accompagnement
- Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de service à la personne
- Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ

Aide Personnalisée pour le Retour de l'Emploi (APRE)

- Aide personnalisée de retour à l'emploi pouvant être attribuée aux bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de recherche d'emploi, permettant de prendre en charge tout ou partie des coûts liés à la reprise d'une activité professionnelle

Médaille du travail

- Signature des diplômés

Garantie Jeunes

- Tous courriers relatifs au fonctionnement du dispositif
- Actes (notamment décisions d'entrée, de refus d'entrée ou de sortie des jeunes) et courriers au titre de la présidence de la commission ad hoc

Tourisme

- Hébergements touristiques – Hôtels : radiation (code du Tourisme R.311-13, R.311-14)
- Hébergements touristiques – Campings et Parcs Résidentiels de Loisirs : radiation (code du Tourisme R.332-7 et R.332-8, R.333-6 et R.333-6-1)
- Autres hébergements touristiques : Résidences de Tourisme, Villages Résidentiels de Tourisme, Meublés de Tourisme, Villages et Maisons Familiales de Vacances : radiation (code du Tourisme R.321-8 et R.321-9, R.323-9 et R.323-10, R.324-7 et R.324-8, R.325-9 et R.325-10, R.325-23).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1^{ème} classe de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne à l'effet de signer au nom du préfet des Ardennes les décisions, actes administratifs et correspondances relevant de :

- l'attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés ;
- l'approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure ;
- les injonctions aux installateurs d'instruments de mesure ;
- la délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés ;
- les dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure ;
- l'aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure.

Article 3 : Sont exclues de la présente délégation :

- les dérogations temporaires au repos dominical ;
- les conventions de revitalisation ;
- les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics lorsque le montant est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôle financier ;
- les correspondances et décisions administratives, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail, adressées :
 - aux parlementaires,
 - aux cabinets ministériels,
 - aux présidents des assemblées régionales et départementales,
- les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions que le DIRECCTE tient du code du travail.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zdenka AVRIL, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

- Madame Armelle LEON, directrice adjointe du travail ;
- Madame Marie-Noëlle GODART, inspectrice du travail ;
- Madame Vanessa MERIDA, inspectrice du travail ;
- Madame Christine GERNELLE, inspectrice du travail ;
- Madame Sandrine MANSART, attachée d'administration de l'Etat ;

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par Madame Stéphanie DEGUILLY, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à compter du 31 août 2015. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et Madame Stéphanie DEGUILLY simultanément, la délégation sera exercée par M. Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie des mines, Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, et M. Pascal WATTIEZ, inspecteur

Article 6 : L'arrêté précédent du 14 avril 2015 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en matière d'administration générale est abrogé.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que de la préfecture des Ardennes.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 5 août 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE,

Signé : Patrick AUSSEL

LE DIRECTEUR DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD-EST

ARRETE EN DATE DU 6 AOUT 2015 DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le DIRECTEUR DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE NORD-EST

VU

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 79,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 38 4°,
- le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
- Vu la décision n°14092 du 27 mars 2014 nommant Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est à compter du 10 juin 2014 ;
- l'arrêté préfectoral de la région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est,
- la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est,

A R R E T E

Article 1er - En application de l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 portant délégation de signature à M. Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est, délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- M. Philippe NAAS, chef de cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MARTY;
- M. Rémy MERTZ, chef du département surveillance et régulation, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christian MARTY et Philippe NAAS ;

Et cela pour l'ensemble des alinéas suivants :

- prendre toutes les décisions individuelles visées aux articles R.330-19 et R.330-19-1 du code de l'aviation civile et prises à l'égard des entreprises de transport aérien basées en Champagne-Ardenne.
- signer les propositions de transaction prévues à l'article R.330-18 du code de l'aviation civile, et concernant les entreprises de transport aérien basées en Champagne-Ardenne.
- prendre toutes les décisions individuelles autorisant l'exploitation des services aériens visées à l'article R.330-9 du code de l'aviation civile, précisées par l'arrêté du 30 août 2006 et prises à l'égard des entreprises de transport aérien basées en Champagne-Ardenne.

Article 2 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et dont copie sera adressée à M. le trésorier payeur général de région.

Fait à Entzheim, le 6 AOÛT 2015

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est

Signé : Christian MARTY

